

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-UEST

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30 à l’Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :
Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Daniel Desrochers, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

SONT ABSENTS :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

7 personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 5. CORRESPONDANCE
- 6. URBANISME
- 7. ADMINISTRATION
 - 7.1. Approbation des comptes payés et à payer
 - 7.2. Adoption du projet de règlement RM 330-2025 concernant la circulation et le stationnement
 - 7.3. Adoption du projet de règlement RM 220-2025 sur le colportage
 - 7.4. Demande d’appui – Municipalité de Frelighsburg – Traitement des eaux usées
 - 7.5. Demande de don – Fondation BMP
 - 7.6. ACEF – Demande de soutien financier
 - 7.7. Demande de don – OBNL Brimbalante
- 8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
- 9. ENVIRONNEMENT
 - 9.1. MRC – entente intermunicipale – abattage d’arbres 2026-2028
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12. LOISIRS ET CULTURE
- 13. VARIA
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
L’ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE

Les membres participants à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est ouverte par le maire à 19 h 33.

Le maire s’adresse aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-219

II EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-220

II EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE la version française du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 ainsi que la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025 soient approuvées telles que présentées.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. ADMINISTRATION

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-221

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Daniel Desrochers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 15 décembre 2025 d'un montant de 123 875,30 \$ et les salaires au montant de 11 664,31 \$ pour un total de 135 539,61 \$.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

7.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RM330-2025
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-222

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Eddy Whitcher pour l'adoption du règlement RM 330-2025 concernant la circulation et le stationnement lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

II EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER le règlement RM330-2025 concernant la circulation et le stationnement abrogeant le règlement RM330-2012.

ADOPTÉE

7.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RM 220-2025 SUR LE COLPORTAGE

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-12-223

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné par la conseillère Margarita Lafontaine pour l’adoption du règlement RM 220-2025 sur le colportage lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

II EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER le règlement RM220-2025 ayant pour objet d’encadrer et de réglementer le colportage sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

7.4 DEMANDE D’APPUI – MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-12-224

CONSIDÉRANT que la performance de la station d’épuration de la municipalité de Frelighsburg n’est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);

CONSIDÉRANT que le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg (« Municipalité ») a ainsi entrepris les études d’ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d’épuration depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a défrayé à ce jour d’importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU 1.1;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d’appel d’offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d’une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (« MAMH »);

CONSIDÉRANT que le MAMH vient d’interdire à la Municipalité de procéder à cet appel d’offres tant que le MAMH ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son programme PRIMEAU 1.2;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité a pourtant été jugée prioritaire par le MAMH;

CONSIDÉRANT que cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales réitérait le 13 novembre 2025, son « engagement à travailler en collaboration avec les municipalités pour leur simplifier la vie » tout en précisant que « [l]es municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous »;

CONSIDÉRANT qu'entretemps la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1er avril 2026 tel qu'exigé par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU

D'APPUYER la Municipalité de Frelighsburg.

DE demander à la ministre des Affaires municipales d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le programme PRIMEAU 1.2 conformément aux règles du Programme, de débloquer le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Frelighsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1er avril 2026.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale du MAMH, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la FQM et à l'UMQ, de même qu'à toutes les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi, pour appui.

ADOPTÉE

7.5 DEMANDE DE DON – FONDATION BMP

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-12-225

CONSIDÉRANT que la Fondation BMP, depuis 1993, met en œuvre des projets visant à améliorer les soins de santé à l'Hôpital BMP et à assurer à la population de Brome-Missisquoi l'accès à des soins de qualité;

CONSIDÉRANT que la Fondation investit cette année les dons reçus dans le réaménagement du département d'imagerie médicale, essentiel au fonctionnement de tous les services hospitaliers et à la qualité des soins offerts aux patients;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accorde un don de 1 250,00 \$ à la Fondation BMP – Hôpital de Brome-Missisquoi Perkins, conformément à la demande reçue ;

QUE le montant soit prélevé du budget municipal conformément aux dispositions applicables aux dons et contributions à des organismes communautaires ;

QUE la Directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement et à délivrer tout document nécessaire pour compléter ce don.

ADOPTÉE

**7.6 ACEF – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-226**

CONSIDÉRANT QUE l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Montérégie-Est offre un accompagnement gratuit, confidentiel et accessible aux citoyens et citoyennes vivant des difficultés financières ou des enjeux liés à la défense de leurs droits;

CONSIDÉRANT que l'ACEF contribue à améliorer les conditions de vie des individus et des familles de la municipalité en favorisant l'autonomie financière, la dignité et l'inclusion sociale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accorde un don de 250 \$ à l'ACEF Montérégie-Est pour l'année 2025-2026;

QUE la Directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement et à délivrer tout document nécessaire pour compléter ce don.

ADOPTÉE

**7.7 DEMANDE DE DON – OBNL BRIMBALANTE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-227**

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Brimbalante, centre de formation et de création en art clownesque basé à Freligsburg, contribue à la vitalité culturelle de la région ;

CONSIDÉRANT que l'organisme sollicite le soutien de la municipalité pour l'aider à traverser le mois de décembre et poursuivre ses activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accorde un don de 60,00\$ à l'organisme Brimbalante pour soutenir ses activités artistiques ;

QUE la Directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement et à délivrer tout document nécessaire pour compléter ce don.

ADOPTÉE

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Aucun dossier.

9. ENVIRONNEMENT

9.1 MRC – ENTENTE INTERMUNICIPALE – ABATTAGE D'ARBRES 2026-2028

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-228

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest participe à une entente intermunicipale avec la MRC de Brome-Missisquoi concernant la foresterie et l'application des dispositions réglementaires relatives à l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT que la MRC a proposé le renouvellement de cette entente pour les années 2026 à 2028 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Daniel Desrochers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest informe la MRC de Brome-Missisquoi de son souhait de renouveler l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres pour la période 2026-2028;

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

13. VARIA

Aucun dossier.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-12-229

L'ordre du jour étant épuisé; le maire s'adresse aux personnes dans la salle et en ligne afin de remercier les membres de l'équipe administrative ainsi que les membres du conseil pour leur implication au cours de l'année 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 20h 09.

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.